

LIVRET PÉRISSICOLAIRE



MAIRIE
DE
MANZAC-SUR-VERN
24110

2024-2025

LE MOT DU MAIRE

Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'école « Joséphine Baker ».

Notre école se trouve au cœur de notre village en regroupement pédagogique avec les communes de Jaure et Grignols. C'est une chance pour nos enfants d'apprendre dans un cadre privilégié.

Sachez que le personnel enseignant, les agents municipaux et l'association des amis du RPI font de leur mieux afin de créer les conditions idéales à l'apprentissage de nos jeunes élèves. L'objectif prioritaire de notre équipe municipale, reste de donner les moyens à nos enfants et de préserver le gage essentiel de notre République laïque : l'égalité des chances.

La commune offre ainsi, au-delà de ses locaux, la possibilité de découvrir la nature et de bénéficier avec l'aide de ses partenaires des sorties pédagogiques afin de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de notre biodiversité. D'autres actions sont possibles autour du sport et des valeurs républicaines.

L'équipe municipale dans son ensemble est déterminée à assurer à la jeunesse le meilleur avenir possible.

Nous vous souhaitons une agréable rentrée.

A bientôt

Yannick ROLLAND

Maire

LE PERSONNEL MUNICIPAL



Christine ROSSIGNOL
ATSEM



Nadine MATHIAS
Agent d'animation et
entretien des locaux



Fanny DESMOULIN
Agent de restauration



Véronique GUEYTOU
Agent d'animation

L'INSCRIPTION DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services gérés par la municipalité présents à l'école sont l'accueil périscolaire (garderie) et la restauration.

Pour inscrire vos enfants vous devez compléter un dossier de renseignements pour chacun d'entre eux.

Ce dossier vous est remis par l'école, il doit être daté et signé impérativement.

Ensuite, nous vous demandons de le remettre à Mme Véronique GUEYTOU à l'accueil périscolaire dès la semaine de rentrée.

Si les renseignements demandés venaient à être modifiés en cours d'année vous voudrez bien nous en informer par écrit.

L'acceptation de vos enfants à bénéficier des services municipaux est conditionnée à la remise de ce dossier.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Pour des raisons d'assurance, seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire (garderie) pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs sont appliqués à la présence des enfants.

Il est donc possible de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

L'accueil périscolaire est assuré, tous les matins de 7h15 à 9h00, tous les soirs de 16h30 à 18h45.

LE RESTAURANT SCOLAIRE LE REPAS DES PARENTS

Vous pouvez partager le repas de votre enfant au restaurant scolaire. Pour cela une inscription préalable un mois à l'avance est nécessaire dans la limite d'une par foyer et par année scolaire.

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante :

chastanet.manzacsurvern@gmail.com

Un mail de confirmation vous sera ensuite adressé.

Le repas sera payant (prix d'un repas adulte, 5€). Il en sera de même pour les personnes inscrites qui n'auront pas prévenu de leur absence au préalable (chastanet.manzacsurvern@gmail.com).

Un menu mensuel à thème est prévu.



LES SERVICES MUNICIPAUX LA FACTURATION

Si votre enfant est absent deux jours consécutifs ou plus, le remboursement des repas sera effectué.

A la fin de chaque mois, une facture cantine et périscolaire (nombre de demi-journées de présence durant cette période) vous sera adressée. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Le prélèvement automatique (autorisation et RIB à fournir) ;
- Ou par chèque auprès du Trésor Public, 15 rue du 26^{ème} RI, 24053 Périgueux cedex ;
- Ou par PAYFIP (TIPI) 24h/24 et 7j/7.

Les tarifs du restaurant scolaire :

- Repas : forfait mensuel : 39.30€, repas occasionnel : 3.50€,
Plan d'Accompagnement Individualisé : accompagnement et remise à température d'un repas fourni par la famille : 1€.

Vous pouvez consulter les menus sur le site internet de la mairie : www.manzacsurvern.fr.

Les tarifs de la garderie :
goûter compris

Quotient Familial	Matin	Soir
Tarif 1 < 623€	1,00 €	1,35
Tarif 2 de 623€ à 1000€	1,20 €	1,55
Tarif 3 > 1000€	1,40 €	1,75

LE TRANSPORT SCOLAIRE

La compétence des transports scolaires est assurée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (liaison entre les deux écoles du RPI).
Les inscriptions se font auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire SITS à la mairie de Saint Léon sur l'Isle.
Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

SITS 24

Tel : 05 53 82 38 75

Courriel : sits24110@gmail.com

Site internet : sits-24.com

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ALSH

Les enfants de Manzac sont accueillis au centre de loisirs de Coursac le mercredi et pendant les vacances scolaires à la journée ou à la demi-journée.

Le CCAS de la commune de Manzac aide les familles manzacoises pour la prise en charge des frais, à raison de 2€ par journée complète avec repas.

Cette somme est directement déduite de la facturation qui est envoyée à la famille par le CCAS de Coursac.



ALSH Coursac

3 route des écoles – 24430 Coursac

Tel : 05 53 03 22 10

06 24 79 80 18

LES TRAVAUX

Chaque année nous profitons des vacances scolaires pour effectuer des travaux à l'école.

Les travaux d'entretien des locaux ont été réalisés par nos agents techniques :

- La toiture du restaurant scolaire a été partiellement rénovée ;
- Les toitures du restaurant scolaire et une partie de l'école ont été traitées contre la mousse ;
- Les entrées des deux classes ont été repeintes ;
- Le toit de l'entrée de la classe maternelle a été végétalisé.

Les travaux de rénovation :

- La fibre a été installée ;
- Les téléphones ont été changés ;
- La porte de la classe maternelle donnant sur la cour ainsi qu'une fenêtre seront remplacées dans le courant du premier trimestre.



LA LABELLISATION ECOCERT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire vient d'obtenir la labellisation **ECOCERT**.

Le label Ecocert « En Cuisine » est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective durable. Ce label impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement. Il prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique en 3 niveaux de labellisation. Son objectif est de donner des clés aux collectivités pour faciliter la transition écologique, les aider à piloter leurs organisations et participer à l'amélioration de la santé globale des convives, des territoires et donc celle de la planète. Ce label s'adresse à tous les restaurants collectifs : établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, ...), structures d'accueil (crèches, EHPAD, hôpitaux, ...) administrations et entreprises.

La municipalité a réalisé un projet qui lui tenait à cœur. Il faut également souligner l'implication importante des agents municipaux.



Ma cantine est labellisée

Ecocert «En Cuisine»

NIVEAU 2



+Bio

au moins
40% de bio par an
servis dans les assiettes

+Local

au moins
8 composantes bio et locales
de la fourche à la fourchette par mois
2 ingrédients bio équitables

+Sain

+50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés
des **cuisiniers formés**
pas d'OGM, des **menus clairs**
des **protéines** de qualité
des **additifs** et **graisses hydrogénées interdits**
des **fruits et légumes de saison**

+Durable

Limitation des plastiques et des **détergents toxiques**
Gestion écologique : **déchets, eau, énergie**
Lutte anti-gaspillage
Diagnostic **des polluants**
Education à l'alimentation durable



Le label Ecocert « En Cuisine » est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective durable. Ce label impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement. Il prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique en 3 niveaux de labellisation.

www.labelbiocantine.com



MAIRIE
DE
MANZAC-SUR-VERN
24110

Mairie de Manzac sur Vern

Tel : 05 53 54 28 73

Courriel : mairie.manzacsurvern@gmail.com

www.manzacsurvern.fr

facebook

Ecole de Manzac sur Vern

Tel : 05 53 54 28 08